Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 52 (1988)
Heft: 207-208

Artikel: Les connecteurs car - que - puisque et la justification en ancien français
Autor: Delbey, Annie
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399834

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES CONNECTEURS *CAR - QUE - PUIS QUE* ET LA JUSTIFICATION EN ANCIEN FRANÇAIS

Les connecteurs que l'on rattache traditionnellement à la notion de cause se chargent en réalité, le plus souvent, d'une valeur justificative : la cause exprimée n'est pas tant l'origine d'un procès qu'une façon de légitimer ce procès ou l'acte de parole correspondant. Cette valeur argumentative et quasi juridique semble d'ailleurs indissolublement liée à notre représentation de la cause si l'on s'en réfère aux emplois du latin *causa* et de son correspondant grec αἰτία (1).

Des études d'approches diverses mais faisant toutes place aux problèmes de l'énonciation ont souligné la valeur justificative des connecteurs du fr. *car* et *puisque,* ainsi que leur parenté — et leurs divergences — de fonctionnement (2). Pour l'anc. fr., les grammairiens ont surtout

---

(1) Cf. P. J. Miniconi, *Causa et ses dérivés - Contribution à l'étude historique du vocabulaire latin,* Paris, Les Belles Lettres, 1951, qui signale la coexistence dès les premiers textes latins des sens de « procès » et de « raison » ; le grec αἰτία exprime d'abord, à la période homérique, la « culpabilité » puis la « responsabilité » d'où sera dérivé le sens de « cause, motif, origine ».

(2) Cf. en particulier : Groupe λ-1, « *Car, parce que, puisque* », *Revue romane* X (1975), 248-280 ; S. Gazal, *Opérations linguistiques et problèmes d'énonciation : coordination et subordination.* Documents de linguistique quantitative n° 22, Dunod, 1975 ; M. Piot, *Etude transformationnelle de quelques classes de conjonctions de subordination en français,* Thèse pour le doctorat de 3e cycle, avril 1978, Paris VII ; O. Ducrot, *Dire et ne pas dire,* Paris, Herman, 1980. En tant qu'arguments pour une pragmatique intégrée cf. : J.-Cl. Anscombre et O. Ducrot, *L'argumentation dans la langue,* Bruxelles, Pierre Mardaga, 1983 ; J.-Cl. Anscombre, « La représentation de la notion de cause dans la langue », *Cahiers de grammaire* 8 (nov. 1984), Université de Toulouse-Le-Mirail, Centre de linguistique et de dialectologie, pp. 3-53. Portant plus particulièrement sur *puis que* cf. : O. Ducrot, *Le Dire et le dit,* Paris, Editions de Minuit, 1984 qui met plus particulièrement en lumière la notion de polyphonie ; R. Martin, *Inférence, antonymie et paraphrase,* Paris, Klincksieck, 1976 ; id. « Le mot *puisque* : notion d'adverbe de phrase et de présupposition sémantique », *Studia Neophilologica* XLV (1973),

mis en relief les différences par rapport au fr. mod. (emploi temporel de *puis que* par exemple), la rivalité *car/que* et la difficulté à classer le mot *car* qui tient tout à la fois des catégories de l'adverbe, de la coordination et de la subordination (3).

Nous voudrions reprendre ici l'étude de ces outils, en rappelant leurs similitudes (emploi pour justifier le dit ou le dire, réactions syntaxiques), en cherchant surtout à mieux définir leurs divergences de fonctionnement pour préciser leurs nuances sémantiques. Ils se révèleront ainsi des outils privilégiés sinon exclusifs (4) de la justification en en anc.fr., mettant en œuvre des stratégies et des objectifs différents.

I - SIMILITUDES D'EMPLOI ET DE FONCTIONNEMENT

A) Car - que puisque q *justifient le dit ou le dire.*

— Ces connecteurs peuvent introduire la raison qui a entraîné un procès :

— car :

> — Adonques, quant il furent herbegié, si prisent consel ensanle et li Franchois et li Venicien que il feroient abatre cinquante toises des murs de le vile, car il doutoient que chil de le chité ne revelaissent encontre aus. *Clari* LV-14

---

pp. 104-114 ; id., « Le mot *puisque* et le « prérequis » », *Etudes de linguistique générale et de linguistique latine offertes en hommage à Guy Serbat,* Paris, Bibliothèque de l'Information grammaticale, 1987 ; L. Melis, « Compléments de phrase et compléments transpropositionnels », *Trav. Ling. de Gand* 6 (1979), pp. 13-31.

(3) Cf. en particulier, G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français,* Paris, Klincksieck, 1976 ; G. Antoine, *La coordination en français,* 2 vol., Paris, d'Artrey, 1958 et 1962 ; L. Foulet, *Petite Syntaxe de l'ancien français,* Paris, Champion, 1930.

(4) Notre étude s'appuie sur le dépouillement de 33 textes du XIe au XIIIe siècle, effectué lors de la préparation d'une thèse de doctorat de 3e cycle (*Contribution à une description de l'expression de la cause en anc. fr.,* sous la direction de Cl. Thomasset, Paris IV, 1986) ; on y dénombre 2.288 *car*, 949 *que* et 148 *puis que* (à titre de comparaison 401 *por ce que*). Ces chiffres permettront d'apprécier la fréquence relative des anomalies syntaxiques. Nous nous appuierons également sur l'observation que nous avons entreprise de textes de moy.fr. et sur les articles des dictionnaires Godefroy, Tobler-Lommatzsch, Huguet, Trésor de la langue française.

— que :

— al chastel vient a grant desroi / que comencier velt le tornoi. *Eneas* 4853

— puis que :

— Et cil le prirent de manois, / Puis que comande lot li rois. *Les Sept Sages de Rome* K-2005

— Le plus souvent cependant, c'est le « dire » qu'il s'agit de justifier. On légitime ainsi l'acte d'affirmer en apportant une preuve de véracité (un adverbe dans *p* révèle souvent cette valeur) :

— car :

— Bien le porrez, fet il, savoir / . . . / Quar i est granz l'assamblee. *Vair Palefroi* 808

— que :

— Bien fu qui s'en sot entremetre / qu'assez i ot varlez et genz. *Guillaume de Dole* 467

— puis que :

— Bien seroie fols et entulles / se tex amors voloie querre, / puis qu'il n'en a mes nule en terre. *R. Rose* 5388

ou bien en justifiant sa pertinence : exactitude du signe employé, existence du référent, réalité de ce qui est dit :

— car :

— Monte la dame de la terre ; / Car de signor n'i avoit point. *Guillaume d'Angleterre* 2388

— Il prent un pain que devant lui esta, / Grant et espés, demi sestier i a ; / Car itels pains li faisoit on piech'a. *Moniage Renouart* 3234

— que :

— Seigneurie ? Non, mes servise, / qu'il les doit garder en franchise. *R. Rose* 5275

— et vit les torz del chastel nestre / qu'avis li fu qu'eles nessoient. *Perceval* 1322

— puis que :

— car se verité conter os, / si n'en quier je nului flater, / ausinc comme il va du mater, / puis que des eschés me sovient, / se tu riens en sez, il covient / que cist soit rois que l'en fet have. *R. Rose* 6648

On peut alors parler plus précisément d'emploi métadiscursif.

— La proposition *q* peut également justifier le fait d'ordonner, cet ordre pouvant prendre diverses formes (impératif, subjonctif, futur, infinitif) et affecter chacune des personnes verbales :

— car :

— La male Honte recevez / Quar par droit avoir la devez. *La Male Honte* 33

— que :

— Prenez la, qu'il la vos envoie. *Ibid.* 38

— puis que :

— Mais puis que conseillier vos doi, / Alons a Tervagan andoi / Prier qu'il ait pardon de nous, / *Li Jus Saint Nic* 151

— Elle peut montrer la légitimité d'une question :

— car :

— Que vos revaut li dementer, / li plaindres ne li plurers, / quant ja de moi ne gorés ? / car vostre peres me het / et trestos vo parentés. *Aucassin* XIII-8

— que :

— Porquoi li fetes nul contraire ? / Que trop li fait Amors mal trere. *R. Rose* 3287

— puis que :

— Coment i oses bisse prendre / Puis ke li reis l'ad fait defendre ? *Le Roman de Brut* 823

— Elle peut enfin justifier une exclamation :

— car :

— A ! c'est pour nient que vous getés, / Car che fu en wanquetinois ! *Li Jus Saint Nic.* 899

— que :

— A foi, la male morz acuert / la desloial qui l'a honni / ... / qu'el a perdu cele hautece ! *Guillaume de Dole* 3958

— puis que :

— Maudehé ait qui che me roeve, / Puisc'on voit que seur les dés vient ! *Li Jus Saint Nic.* 909

— La proposition *p* justifiée peut se réduire, pour chacun de ces connecteurs, à un seul mot : rectification (cf. supra *R. Rose* 5267), exclamation (« Lasse », fait ele, « malaüree, / que ma fille sera donee / a un home d'estrange terre » *Eneas* 3361), ordre (« Or tost, baron ! Car par mon chief / Je voeil que, maleoit gre soen, / Fache mon plaisir et mon boen » *Li Jus Saint Nic.* 1489), acquiescement à une volonté, marqué par *soit, volentiers* (« Niez, fet li oncles, volentiers / Quar molt me plest et molt m'agree. » *Vair Palefroi* 476 ; « Soit, puis qu'il te plest. » *Robin et M.* 764), acquiescement à une affirmation ou à son refus, marqué par *oïl/nennil* principalement (« Dame, fet il, nenil, car il ne

puet . . . » *Mort Artu* 16-10 ; « Est voirs ? Oïl, par Saint Jehan, / Car j'en oï crier le ban / qu'il n'iert jamais hom qui le gait. » *Li Jus Saint Nic.* 786)

— Ce double niveau de justification ne saurait toutefois caractériser à lui seul cette catégorie de connecteurs. D'une part, en effet, la distinction dit/dire n'est pas toujours nette, *q* superposant le plus souvent motif du procès et preuve de la véracité ; ainsi *car q* dans :

— Moult les ont ciers, si ont grant droit, / Car il sont moult bel et adroit. *Guillaume d'Angleterre* 1425

peut aussi bien expliquer le sentiment d'affection que légitimer son affirmation. D'autre part, *por ce que* peut jouer, de son côté, sur ce double niveau. S'il introduit le plus souvent le motif, il peut aussi, même si c'est rare, apporter la preuve d'une assertion ou le motif d'un ordre :

— Ensi mal et bien se prova : / Mal fist selonc s'entention, / Qu'il n'i entendi si mal non / Et bien, por çou que l'enfant pleut. *Ibid.* 1512

— Ohi ! Ogier, tenés moi covenant / De mon neveu, por ce qu'il est enfant ; / Car nule rien el siecle n'aim je tant. *Ch. d'Aspremont* 7804

Ainsi *car-que-puis que,* s'ils sont bien, plus que *por ce que,* des « mots du discours », ne s'en distinguent pas entièrement de ce point de vue. Les oppositions de fonctionnement syntaxique sont, elles, plus nettes.

B) *Fonctionnement syntaxique.*

Un certain nombre de caractéristiques, communes aux connecteurs *car/que/puis que,* les opposent globalement à *por ce que.*

1) La négation de *p* n'entraîne pas la négation de l'ensemble de la phrase et par là du lien causal, comme cela peut être le cas avec *por ce que,* mais uniquement celle de *p*. Ainsi s'opposent d'une part :

— n'onques ne vaut prendre moillier / car trop se cuidast, aveillier. *Chevalier au barisel* 43

— mes en l'eve n'antra il mie / qu'il la vit mout parfunde et noire. *Perceval* 1310

— Ce ne vos puis ge refuser puis que en covenant le vos ai. *Queste* 22 ; 3

où *q* est le motif de $\sim p$ et d'autre part :

— Por ce que je sui presque nue / n'i panssai ge onques folie. *Perceval* 1984

où *q* se trouve nié comme motif suffisant pour entraîner *p* (d'où $\sim p$).

2) De même, l'interrogation portera, dans un cas, exclusivement sur *p*, *q* venant par son assertion justifier cette démarche :

— De ço qui chalt ? car demuret i unt trop. *Ch. Rol.* 1806

— Et moi que chaut ? que trop sui juenes. *Charroi de N.* 610

— Et puis que ele est mise en terre / que iroie ge avant querre ? *Perceval* 3607

dans l'autre sur le lien entre *p* et *q* :

— Ai ge forfait por ce quel vi ? *Eneas* II 8157

3) Seul *por ce que* peut être précédé par un adverbe qui marque la négation de *q*, son importance ou son exclusivité en tant que cause :

— Guillaume de Dole l'apelent / tuit cil qui el païs reperent / non pas por ce qu'ele soit soe. *Guillaume de Dole* 780

— Dame, fet misire Tristan, de cest haine me poise trop mortelment, meismement pour ce que je ne l'ai mie desservie. *Tristan prose* 5-20

— ne ge ne sai por qu'il desirre / ma conpaignie . . . / se por ce non qu'ausins a chiere / ma honte et ma maleürté. *Perceval* 3750

Nous ne trouvons pas d'exception à cette situation dans notre corpus ; Godefroy fournit toutefois l'exemple suivant avec *car*, postérieur, il est vrai, à l'époque considérée ici :

— Car semble que departement / Tu faces tousjours de moy, / Mesmes car avec ce je voy / Que femme tu m'as appellee / Ainsi comme se une avolee / Ou espave fusse ou estrange. (Deguilev., *Trois pelerin.*, f° 125d, impr. Inst.)

4) La réaction aux quantificateurs diverge également. Dans une phrase comme :

— Por ce que cil pardons fu issi granz, si s'en esmurent mult le cuer des gen, et mult s'entrecroisierent por ce que li pardons ere si granz. *Villeh.* 2-10

le second groupe « *p* por ce que *q* » est ambigu du fait de la présence dans *p* de *mult* qui peut porter exclusivement sur le procès *p* — *q* venant apporter la raison de ce procès — ou sur l'ensemble « *p* por ce que *q* ». Dans le premier cas, *mult* indique que beaucoup de gens se croisent — le locuteur en donnant ensuite la raison —, dans le second que beaucoup de gens « se croisent pour telle raison » — cette raison étant celle que les gens eux-mêmes se donnent pour se croiser. Or avec *car*, *que*, *puis que*, seule existe la première interprétation :

— Maint vaillant home a mis a glaive / cil miroërs, car li plus saive, / li plus preuz, li mieuz afeitié / i sont tost pris et agaitié. *R. Rose* 1577

— Mains en deceit par sa promesse / qu'el promest tel chose souvent / dom el ne tendra ja couvent. *Ibid.* 4044

— sanz la mort de maint preudome ne sera pas a fin menee ceste queste puis que tant preudome l'ont emprise. *Queste* 18-29

Le quantificateur indique alors le nombre concerné par *p* — non celui concerné par « *p* à cause de *q* ».

5) L'enchâssement de *p* comme subordonnée complétive d'un verbe de déclaration, de volonté, d'obligation ou d'opinion manifeste la même opposition. *Car, que, puis que q* indiquent non plus le motif de *p* mais celui de « dire/vouloir/obliger/croire que *p* » :

— je croi bien que ce soit il, car il resemble molt bien mon seignor. *Queste* 3-32

— Il covient que vos me l'en rendoiz, si voirement m'aïst Diex, que je cuit que vos ne m'eschaperoiz. *Tristan prose* 39-62

— je voldroie que biens li venist, puis qu'il est si gentilz hom. *Queste* 8-1

Les phrases de ce type contenant *por ce que* peuvent avoir le même effet de sens :

— Plorent et crïent et font un duel pesant, / qu'il cuident bien por voir et acreant / qu'Aumes l'ait mort qui fu fix Agolant / Por ce qu'il ert molt fors et sorpoant. *Ch. Aspremont* 6092

Toutefois, dans certains cas, le verbe principal portera non sur *p* mais sur « *p* en raison de *q* » ; ainsi :

— Ains cuidoient qu'ele plorast / Por ce que la meson vuidast / son pere. *Vair Palefroi* 969

*

Ces cinq tests, valables pour l'an.fr. (5), permettent d'établir, face à *por ce que,* la solidarité de fonctionnement des trois connecteurs étu-

(5) Ce sont les principaux tests utilisés par les grammairiens du fr. mod. auxquels s'ajoute l'extraction par « c'est . . . que », structure qui apparaît en moy. fr., mettant en relief *por ce que* (cf. *Le Roman du Comte d'Anjou* v. 436 ; *Les XV Joies de mariage* 7, 19 ; les *Chroniques* de Froissart, Dernière rédaction du 1er livre, CXLVII, 92 par exemple). M. Piot (*op. cit.,* note 2, p. 208), qui fait remarquer qu'ils permettent d'opposer bien d'autres mots rattachés à la notion de cause (*sous le/ce prétexte que* vs *comme, attendu, vu, considéré que* par exemple) y ajoute : 1) la possibilité de répondre à *pourquoi,* 2) la reprise par « et cela », 3) la tournure *est ce . . . que.* On verra (*infra* II-A-2) que 1) n'est pas valable pour l'anc. fr. qui oppose en cela *car-que* à *puis que* ; 2) et 3) ne sont pas des structures de l'anc. fr.

diés. On pourrait alors être tenté de conclure à une parfaite synonymie, d'autant que le texte médiéval avec ses variantes et ses réécritures, où fréquemment l'un de ces mots se substitue à l'autre, fournirait des arguments à l'appui de cette thèse. On remarquerait pourtant vite que *por ce que,* dont on vient de voir la spécificité de fonctionnement commute également avec chacun de ces mots. Force est donc d'examiner plus en détail leur fonctionnement, ce qui permettra de dégager des types de justification différents.

II - DIVERGENCES DE FONCTIONNEMENT

Déceler des écarts de fonctionnement entre *car-que* d'une part, *puis que* de l'autre n'est pas a priori très surprenant puisque la grammaire traditionnelle répartit *car* et *puisque* dans les catégories différentes de la coordination et de la subordination, *que* étant rattaché, dans cet emploi, à *car*. Ce n'est cependant pas ce problème de la catégorie, souvent posé à propos de *car* (6) et difficilement soluble, que nous voudrions aborder. Pour éclairer les divers types de justification mis en œuvre par ces connecteurs, nous nous proposons d'étudier (A) leur valeur d'assertion ou de prérequis, (B) les modalités de *p* et de *q*, pour en déduire (C) les rapports de l'énonciateur de *p* et *q* à leur énonciation. Nous observerons ensuite (D) la portée et l'étendue de la justification, (E) les caractères morphologiques des verbes de *p* et *q* et (F) leurs caractères sémantiques. Nous verrons enfin que certains fonctionnements spécifiques à l'anc.fr. sont propres à confirmer nos hypothèses.

A) *Valeur d'assertion ou de prérequis de* q.

Trois indices paraissent converger pour distinguer *car-que* d'une part, *puis que* de l'autre : la place, l'aptitude à répondre ou non à *por quoi,* le fait que *q* soit présentée comme une affirmation nouvelle, une information ou comme un élément connu de l'interlocuteur, que l'on dira, selon les terminologies, présupposé, préasserté ou prérequis.

---

(6) Cf. A. Lorian, « Car redivivus », *Mélanges Fouché,* Klincksieck, Paris, 1970, pp. 201-219 ; M. Piot, « Coordination-subordination : une définition générale », *Langue Française* (77), février 1988, pp. 5-18 ; M. Aubertin, « Dire quar », *Mélanges Lods,* Paris, ENS Jourdan, 1978, pp. 28-39 outre les ouvrages cités aux notes (2) et (3).

1) La place d'un élément à l'intérieur de la phrase n'est certes pas un critère suffisant pour faire le départ entre éléments thématiques ou rhématiques. On peut cependant constater en français une tendance à associer les premiers à l'antéposition, les seconds à la postposition. Or il est facile d'observer que *car q/que q* sont obligatoirement postposés à *p*. Ni notre corpus ni les dictionnaires consultés ne fournissent d'exception à cette règle ; les exemples, très rares, d'antéposition de *car* relevés dans des textes antérieurs ou postérieurs à l'anc.fr. proprement dit :

— Quar iluec est, iluec le troverez. *Saint Alexis* 315

— (. . .), je Gaston, par la grace de Dieu, surnommé Fébus, comte de Foys, seigneur de Bearn, qui tout mon temps me suis délité par especial en trois choses, l'un est en armes, l'autre est en amours, et l'autre si est en chasce, et, quar des deux offices il y a heu de meilleurs maistres trop que je ne suy, (. . .) pour ce seroit grant niceté se je en parloye. *Le Livre de chasse,* prologue

— cf. les exemples cités par G. Antoine (*op. cit.,* pp 1190-1191) localisés surtout dans les *Cent Nouvelles Nouvelles.*

ne l'infirment pas vraiment non plus : *car* assume alors les valeurs de *comme* ou *puis que.*

A l'inverse, *puis que* manifeste une prédilection pour l'antéposition : 60,3 % contre 39,7 % de postposition dans les textes dépouillés, chiffres plus significatifs encore si on les compare à ceux constatés pour *por ce que* : 20 % d'antéposition contre 80 % de postposition. Cette tendance à l'antéposition de *puisque* a régressé en fr.m. si l'on en croit l'étude de A. Lorian (7) sur la prose contemporaine : 21,8 % dans la prose narrative, 23,4 % dans le style dissertatif, 32,9 % dans la prose dramatique (*op. cit.*, p. 68) ; encore faut-il remarquer que selon le même auteur, elle reste bien plus fréquente que celle de *parce que* : respectivement 7,2 %, 5,4 % et 1,7 % d'antéposition (*op. cit.,* p. 20).

Ainsi se dessine l'opposition entre un connecteur qui reprend une information déjà connue ou censée telle et des connecteurs qui la présentent comme nouvelle.

2) Cette opposition est confirmée par l'aptitude de ces derniers à répondre à *por quoi,* qui existe, même si, réservée surtout aux textes versifiés, elle reste rare :

---

(7) Cf. A. Lorian, *L'ordre des propositions dans la phrase française - la cause,* Paris, Klincksieck, 1966.

— Por coi aves tant demoré ? / Sire, dist il, car j'ai trové / Un bon bacon. *Renart* VI-5463

— Biauz compere, di moi por coi ? / Que li miens cors gist en la biere / Chiés Ermeline en sa taisniere / Et m'ame est en paradis mise. *Ibid.* 3517

Cette particularité dure au moins jusqu'au XVIe siècle ; Huguet en cite de nombreux exemples en prose. Symétriquement, *car-que* peuvent d'ailleurs servir d'outils interrogatifs. La tournure avec *car,* citée par T.L., reste exceptionnelle, limitée au *Saint Alexis* dans des tournures négatives :

— E, d'icel bien ki toz doüst toens estre / Quer [n'] am perneies en ta povre herberge ? *Saint Alexis* 84

— E, de ta medre quer [n'] aveies mercit ? *Ibid.* 88c

Elle est, en revanche, courante avec *que* :

— Encor vos mande, que vos celerïon, *Couron. Louis* 1808 (le texte B donne « porquoi le celeron »)

et demeure en fr.m. dans l'expression du regret ou du reproche, dans des tournures interro-négatives du type :

— Que n'i vas tu, si les espeneis ? *Ch. Aspremont* 1450.

Puis que, pour sa part, est totalement inapte à fournir ou demander une information.

3) On est alors tenté de le rapprocher des présupposés du discours (cf. R. Martin, *art. cit.,* 1973 et *op. cit.,* 1976 note 2). Ce rapprochement se heurte toutefois à un double obstacle : les présupposés se définissent par leur invariance sous la négation et sous l'interrogation ; or *puis que q* n'est pas vraiment invariant dans ce cas mais hors du champ de la modalité. Si l'on veut alors esquiver cet obstacle en définissant le présupposé non comme ce qui ne varie pas sous l'effet de ces modalités, mais comme ce qui les exclut, on élargit considérablement la notion au point de la rendre floue et, en l'occurrence, inopérante pour distinguer *puisque* de *car-que* qui possèdent cette même propriété. S. Gazal emploie, pour sa part, la notion de pré-asserté vs asserté : « *comme* et *puisque* exigeront que la pensée associée à la proposition qui les suit soit un jugement dont la vérité ait été préalablement assertée ; » (*op. cit.,* p. 178) alors que *car* est suivi d'un jugement asserté ou qui a déjà été asserté dans le contexte gauche, que l'on veut expliciter ou dont on veut justifier qu'on l'a considéré comme une vérité acquise en l'assertant de nouveau (*ibid.,* p. 93). Ces notions dérivées de Frege ont cependant l'inconvénient d'introduire par le terme « asserté » une ambi-

guïté gênante même si elle n'est qu'apparente : on serait tenté de l'assimiler au fait que *q* a déjà été énoncé ou non dans le discours alors qu'il s'agit de savoir si sa vérité est implicitement admise ou si elle est explicitement proclamée.

Dans ces conditions, la notion de prérequis, proposée plus récemment par R. Martin (*art. cit.*, 1987 note 2) est sans doute plus éclairante, en tant qu'elle place sans équivoque le préalable non dans le déroulement discursif lui-même mais dans les univers de croyance présentés comme nécessaires à la cohérence du discours. En employant *puis que* le locuteur présente *q* comme un élément connu ou en tout cas, devant être nécessairement admis du destinataire, comme un élément qui fait donc déjà partie de l'univers de croyance de celui-ci, qu'il en ait actuellement conscience ou non. Certes cette connaissance vient souvent du fait que *q* est la reprise d'un élément même du contexte, plus particulièrement, dans le dialogue des paroles que vient de prononcer l'interlocuteur :

— Si s'en va errant grant aleure, et Perceval remaint tant dolenz qu'il cuide bien morir de corroz. Et quant il ne voit mes le vaslet ne autre, si comence a fere trop grant duel (. . .) et dit : « Ha ! las, maleureus, or as tu failli a ce que tu queroies puis qu'il t'est ore eschapez. » *Queste* 89-24

— « Rois Artus, je t'ameign le Chevalier Desirré, celui qui est estraiz dou haut lignage le roi David et del parenté Joseph d'Arimacie, celui par cui les merveilles de cest païs et des estranges terres remaindront (. . .). » (. . .) « je voldroie que biens li venist puis qu'il est si gentilz hom et de si haut lignage come vos distes. » *Ibid.* 7-25 et 8-1

Elle se fait même évidence lorsque *q* fait référence à la situation des actants de l'énonciation au moment de cette énonciation ou au déroulement de celle-ci :

— Puis qu'ainsi est qu'a mort somes livrez / vendons nos bien tant com porrons durer. *Prise d'Orange* 840

— Et puis qu'a Fortune venons / Quant de s'amor sermon tenons, / Dire t'en veill fiere merveille. *R. Rose* 4807

Toutefois *q* peut aussi n'être jamais apparu précédemment dans le discours ; il n'en sera pas moins un prérequis en tant qu'il est présenté par *puis que* comme admis de l'interlocuteur ; *q* fait d'ailleurs si bien partie de leur univers de croyance qu'à la déclaration d'Isengrin : « ja beste ne saluerai / puis que mangier la vodroi » (*Renart* V-5323), les moutons répondent : « Sire Isengrin, nos savons bien / Que nos somes embedui

tien ». Même si elle ne fait l'objet d'aucune reconnaissance, elle est en tout cas présentée comme une vérité établie : « et mauvaise est la nourreture, puis qu'elle erre contre nature » (*Les Sept Sages de Rome,* D, p. 4).

Il s'agit bien, en effet, de la présentation de la proposition et non de son contenu : *car, que* peuvent, eux aussi, introduire un élément connu, soit qu'ils reprennent un élément du contexte :

— qui [la femme et son amy] ne sceurent conseil ne remede trouver de eulx tapir ne muchier sinon d'issir a la rue car comme dit est l'ostel estoit si estroit qu'il n'y avoit que le degré ; *Les Sept Sages de Rome,* D, p. 18

soit qu'ils énoncent une vérité générale, un proverbe, une référence aux autorités :

— Por ces convint molt esmaier, / Quer bien savez, quant aveir falt, / que par ce decline et defalt / Orguils. *Guillaume le Maréchal* 2246

— Mes li archiers me rapoente / et me doit bien espouenter, / qu'eschaudez doit eve douter. *R. Rose* 1780

— Si n'apele je pas puissance / poair mal ne desordenance, / car l'escriture dit, e bien, / que toute poissance est de bien. *Ibid.* 6261

dont on peut supposer qu'ils sont connus et admis de l'interlocuteur, comme le souligne d'ailleurs le premier exemple. L'évidence de *q* peut enfin tenir à ce qu'il n'est qu'une paraphrase de *p* par double négation :

— ce test que il ne respont riens. *Tristan prose* 48-2

Toutefois *q* étant une assertion, il ne pourra pas s'agir d'une évidence liée au déroulement du discours comme avec *puis que.*

Même connu, s'il est précédé de *car-que, q* est asserté alors que, même inconnu, il est considéré comme vérité acquise si c'est *puis que* qui l'introduit. Aussi bien, on l'a vu, *puis que,* plutôt antéposé, inapte à répondre à une question sur la cause, est-il lié dans la phrase non à l'information mais au connu.

B) L'étude des modalités permet de confirmer la nature d'assertion ou de prérequis de ces deux types de justification.

Si *p* peut comporter, quel que soit le connecteur, n'importe laquelle des quatre modalités, en revanche *q* est exclusivement assertif derrière *puis que* ; au contraire *car q,* outre l'assertion et l'exclamation, dont on peut se demander si elle n'est pas due surtout à la ponctuation moderne

(« Il a pis conté qu'il ne cuide, / Car ses sas a fait une wide ! » *Li Jus Saint Nic.* 1344), tolère aussi les modalités jussives et interrogatives :

— Sachiez que nus a droit n'i va / . . . / qui, sanz plus, delit i convoite / car cil qui va delit querant / sez tu qu'i se fet ? Il se rant / comme sers (. . .), R. Rose 4392

— sanz honte avoir de nule chose ; / car conment an avroit il honte, / se cil est tels que je te conte ? *Ibid.* 4696
et voir *ibid.* 4800

— Deceüz est tex decevierres, / car sachez que tex preeschierres, / combien qu'il aus autres profit, / a soi ne fet il nul profit, / *Ibid* 5079
(voir *ibid.* 5307, 6250, 6577, 7227)

— Or vos ai dite la verité (. . .) car bien sachiez que vos nel devez mie fere. *Queste* 78-3

— Certes, fait ai grant hardement que je sui venue, car bien sachiez veraiement que, se li rois Mars le savoit, il me feroit honir. *Tristan prose* 4-23

L'interrogation, oratoire ou non, et l'ordre qui porte dans tous les exemples de notre corpus sur le verbe *savoir* à la 2e personne, montrent bien qu'il s'agit d'apporter définitivement un élément nouveau dans l'univers de croyance de l'allocutaire. Il est au contraire logique que *puis que,* introduisant un élément qui est censé être admis, ne puisse faire l'objet d'une mise en question ou de l'ordre d'en prendre connaissance.

Que, quant à lui, est suivi dans notre corpus d'une assertion et ne fournit pas d'exemples de *q* jussif ou interrogatif. On ne peut toutefois en tirer la conclusion qu'il faut le rapprocher en cela de *puis que* (on a vu ci-dessus sa valeur informative et rhématique) mais plutôt, sans doute, qu'il n'a pas la même autonomie sémantique que *car,* qui lui permette d'introduire un acte autre que l'assertion.

C) A la lumière des points précédents, on peut tenter de préciser comment la prise en charge de la justification par le locuteur varie selon qu'il emploie *puis que* ou *car/que.*

Dans tous les cas, le lien causal instauré par le connecteur est présenté comme une nécessité indiscutable (on a vu qu'il échappait à la négation), ce caractère de mécanisme évident étant peut-être encore renforcé en anc.fr. par la nuance d'antériorité temporelle de *puis que* (cf. *infra*). Ce qui change, c'est donc la prise en charge de la vérité de *p* et de *q*.

Dans le cas de *p car/que q*, la vérité de *p* et de *q* est non seulement énoncée mais assertée par le locuteur qui, de ce fait, la prend à son compte. Cette attitude est d'ailleurs fréquemment soulignée par des adverbes et locutions adverbiales, et plus nettement encore par des incises qui témoignent de l'adhésion du locuteur à *p* et à *q* (*certes, bien, certainement, sanz faille, sanz doute, sanz faute, par ma foy, de verité, ce m'est (a)vis, si come lors m'est avis, ce cuit je, ce croi, se l'estoire ne ment, qui la verité regarde, sai de fi* . . .) :

— Voire, du mal seürement / puis je bien parler proprement, / car de nule riens je n'ai honte / s'el n'est tels que a pechié monte. *R. Rose* 6919

— tuit cil sunt riche en habundance / . . . / plus . . . / que s'il estoient usuriers / car usuriers, bien le t'afiche, / ne porroient pas estre riche, / *Ibid.* 5033

— ne feïsse pas bien, ce croi, / qu'il vos a ocis voz paranz. *Perceval* 2342

— quoi, sire ? Retornez vos an, / que, se vos avant aleiez / ja, ce cuit, n'esploitereiez. *Ibid.* 2388

Le locuteur peut certes prendre argument d'une proposition *q* qui fait partie d'un univers de croyance plus vaste sinon universel, mais il s'en fait alors le relais :

— ainz cuide estre sanz povreté, / car, si con dient nostre mestre, / nus n'est chetis s'il nel cuide estre. *R. Rose* 5014

— la honte n'avoit ele mie [obliee] / que mout est malvés qui oblie. *Perceval* 2899

Si la proposition, élément antérieur du contexte ou objet d'un consensus général, appartient également à l'univers de croyance de l'allocutaire, le locuteur la réasserte cependant :

— ce fust par poor de mort (. . .) Car vos savez bien que (. . .) mes Sires li rois avoit guerre contre le roi Liban. *Queste* 80-25

Puis que q, pour sa part, justifie également souvent une proposition *p* prise en charge par le locuteur, ce qui se trahit parfois comme précédemment par des adverbes (*bien, certes*) ; cependant ceux-ci n'apparaissent pas dans *q* pour manifester l'appartenance à l'univers de croyance du locuteur. Ce n'est pas le locuteur qui se porte garant de sa vérité mais bien plutôt un état de faits qui lui est extérieur :

— Bien seroie fols et entulles / se tex amors voloie querre, / puis qu'il n'en a mes nule en terre. *R. Rose* 5388

Aussi, à la différence de *car/que, puis que* peut fréquemment introduire une proposition reprise à l'interlocuteur dans un dialogue (cf. *Queste*

7-25 et 8-1 *supra* II-A-3) et parfois même sans que le locuteur l'intègre à son propre univers de croyance :

— Puis qu'amors ne sunt mie bones, / ja mes n'ameré d'amors fines, / ainz vivrai toujourz en haïnes ? *R. Rose* 4618

Dans ce raisonnement par l'absurde, seul le mécanisme déductif est assumé par le locuteur pour mieux montrer les conséquences — néfastes mais pourtant inéluctables — des thèses de son interlocuteur. C'est l'univers de croyance de celui-ci qui se manifeste dans cette énonciation polyphonique, pour reprendre les termes de O. Ducrot (*Le dire et le dit, op. cit.*, ch. VII et VIII).

La grande différence entre les deux catégories de justification serait donc que l'une, introduite par *car-que* ne se contente pas de dire mais asserte la vérité de la justification, et par là exige la prise en charge dans l'univers de croyance du locuteur ; l'autre fait entendre un énoncé déjà considéré comme vrai, sans que cette vérité, ni celle de la proposition justifiée, doive forcément être assumée par le locuteur.

On peut tenter de confirmer et d'affiner cette opposition selon d'autres points de vue.

D) *Portée et étendue de la justification.*

Avec les trois connecteurs, on l'a vu, la proposition justifiée peut se réduire à un mot alors que *q* en anc.fr., contient obligatoirement un élément verbal. Encore doit-on noter que la proposition elliptique justifiée par *puis que* n'est jamais, dans notre corpus, un terme affirmant ou niant la vérité du message (*oïl/nennil*) mais acquiesçant à un ordre pour marquer la soumission (*soit, volentiers*).

Il nous semble, par ailleurs, que la justification introduite par *puis que* coïncide étroitement avec une proposition grammaticale, de même que l'élément justifié ; au contraire la justification apportée par *car/que* nous semble fréquemment dépasser le cadre de la proposition : soit qu'elle déborde par coordination sur tout un passage (*Clari* LXXXII, 20) soit que le mécanisme justificatif ne repose pas sur une proposition mais sur une opposition :

— Mes cist mauvesement argüent / car honeurs n'i font pas muance / mes il font signe et demontrance. *R. Rose* 6248

ou sur un système de propositions exprimant, par exemple, la question et sa réponse (cf. *supra R. Rose* 4392, II B), l'hypothèse et/ou des relations temporelles :

— mes il [honeurs] font signe et demontrance / quels meurs en els avant avoient / . . . /. . . /. . ./. Car s'il sunt fel et orgueilleus, /

despiteus et mausemilleus / puis qu'il vont honeurs recevant, / Saches tex erent il devant (. . .) *Ibid.* 6250

Symétriquement, la justification peut porter sur un passage complexe pour affirmer sa vérité :

— / . . . Saturnus regne ot, / cui Jupiter coupa les coilles, / ses fils, con se fussent andoilles, / . . . / puis les gita dedenz la mer / donc Venus la deesse issi / car li livres le di issi. *Ibid.* 5506

S'ils peuvent les uns et les autres justifier le « dire », il n'en reste pas moins que *puis que* semble relier des énoncés liés à des procès précis, alors que *car/que* peuvent fonctionner sur de plus larges zones de discours.

E) *Le verbe dans p et q (critères morphologiques).*

Puis que introduisant souvent une énonciation reprise au partenaire d'un dialogue, *car/que* assertant une justification prise en charge par le locuteur, il serait tentant de chercher la trace de ces particularités dans le jeu des personnes verbales. On note que lorsque *p* est réduit à *soit, volentiers q* admettra avec *car/que* uniquement les personnes 1 et 3 alors que *puis que* pourra également être suivi d'une 2e personne :

— Niez, fet li oncles, volentiers / Quar molt me plest et molt m'agree. *Vair Palefroi* 476

— . . . Soit, si m'aït Dieus, / Car jamais bien ne nous querroit. *Li Jus Saint Nic.* 1359

— Volentiers, suer, puis qu'il t'est bel. *Robin et Marion* 405

Pourtant les effectifs des trois personnes verbales sont rendus peu significatifs par des phénomènes de surface qui viennent occulter ces structures, comme on le voit dans les exemples ci-dessus : formes impersonnelles, passif, discours indirect, en particulier. Elles se révèleront plutôt à l'étude des caractères sémantiques. On peut toutefois remarquer l'opposition entre les trois connecteurs de la justification et *por ce que* : dans un corpus constitué de la *Conquête de Constantinople* de R. de Clari, des parties en vers d'*Aucassin* et des 100 premières pages de la *Queste del Saint Graal,* on relève 20 % de je-tu dans les propositions introduites par *por ce que,* 31,43 % avec *car/que* et 38,89 % avec *puis que.* Ces trois derniers connecteurs apparaissent donc moins liés à la 3e personne, indice de récit, que *por ce que* (8).

(8) Cette opposition fondée sur des pourcentages ne résisterait pas à un test de Pearson qui ne permettrait pas de rejeter l'hypothèse nulle ; les écarts entre

L'étude des temps verbaux dans *p* et *q* est plus révélatrice. Une première enquête portant sur trois œuvres diverses par le siècle et le genre (*Couronnement de Louis, Guillaume d'Angleterre, L'Estoire dou Graal* de Robert de Boron) indique que les temps du passé dominent dans *p* et *q* reliés par *por ce que,* ce qui tend à confirmer sa relation au récit. *Car, que, puis que* justifient, eux, aussi bien des faits inscrits dans le passé, le présent que dans l'avenir ou le virtuel ; toutefois *puis que* n'introduit pas de proposition marquée par le virtuel ou le futur, ce qui est au contraire fréquent avec *car-que.* Une seconde enquête étudiant les relations de simultanéité entre les temps verbaux de *p* et *q,* ou l'antériorité du temps de *q* par rapport à celui de *p,* ou sa postériorité — cela dans les 7.000 premiers vers du *Roman de la Rose* (9) — donne les résultats suivants :

	Car	*Que*	*Puis que*
— Antériorité du temps de *q*	46	40	14
— Simultanéité	131	77	14
— Postériorité	57	18	2

Deux constatations se dégagent : la justification s'appuie bien plus rarement sur l'antériorité avec *que* et surtout *car* qu'avec *puis que* ; la postériorité est nettement plus rare avec ce dernier. Ces conclusions sont d'ailleurs confirmées par l'étude de ces relations dans l'ensemble des *puis que* de notre corpus : pour nos 148 *puis que,* on compte 87 cas d'antériorité, 57 de simultanéité et seulement 4 de postériorité.

Ces données temporelles semblent converger avec les caractéristiques déjà établies de *puis que* — caractère thématique, prédominance de l'antéposition, élément prérequis — pour faire de la justification qu'il introduit un élément préalable au discours.

F) *Le sémantisme de p et q.*

On a souvent relevé les différences entre l'implication logique et la notion linguistique de cause. Certains logiciens proposent donc de rapprocher cette dernière de la notion d'« illation » qui suppose, outre une déduction formelle, l'existence d'un nexus entre le principe et la consé-

effectifs réels et théoriques ont cependant une certaine valeur significative du fait que les effectifs de la 3e personne sont gonflés par des contraintes grammaticales.

(9) Nous avons retenu cette œuvre qui, dans notre corpus, fournit l'effectif de *puis que* le plus élevé, tout en présentant un nombre de *que* important, ce qui permet une comparaison significative.

quence. Ainsi selon R. Blanché, pour que deux propositions soient cause et conséquence il faut « qu'elles appartiennent à un même univers de discours, qu'elles présentent une certaine parenté de signification. Bref, tandis que la relation d'implication relève de la simple syntaxe, la relation de principe à conséquence fait appel en outre à des notions d'ordre sémantique. » (*Le Raisonnement,* Paris, P.U.F., 1973). Une description satisfaisante de la justification par *car/que/puis que* devrait donc entreprendre l'étude des caractéristiques sémantiques de *p* et de *q* et de leur compatibilité. Nous ne ferons ici qu'en esquisser quelques directions.

On a déjà vu que *p* et *q* reliés par *car/que* contiennent fréquemment un élément marquant leur véracité (cf. *supra* II-C) ; souvent ils contiennent aussi un élément intensif (*molt, maint, trop, grant,* . . .). La proposition justifiée a fréquemment pour verbe un performatif ou un verbe marquant l'engagement.

La justification par *puis que* nous semble, de façon dominante, reposer sur la soumission à une volonté, à un devoir, à une obligation extérieure, exprimés en des formules quasi figées ([10]) :

— De par Dieu, fet il, or va bien / puis qu'il est a vos volentez. *Guillaume de Dole* 5302

— Se fut tant levez par matin, / puis qu'il vit qu'il l'estut a fere / q'en mains d'uit jors vint au repere. *Ibid.* 934

— Puis c'autrement estre ne puet / maugrés men nes les vos dirai. *Chevalier au barisel* 336

Souvent le terme justifié marque lui-même une volonté, un devoir, une nécessité (en particulier, on l'a vu, *soit, volentiers*). *Puis que* peut encore introduire un fait contingent, très rarement une vérité générale :

— que nuls hom ne la puet veoir / puis que ses freres n'est çaienz. *Guillaume de Dole* 3338

— Puis que chatel vault affiance, legiere en est la penitance. *Roman des Sept Sages de Rome,* D, p. 19

Car/que peuvent aussi justifier une obligation ou en introduire une comme justification mais dans de bien moindres proportions ; ils justi-

(10) Ceci recoupe partiellement l'analyse de L. Melis (*art. cit.,* note 2) qui oppose des *puisque q* adverbes de phrase à des *puisque q* transpropositionnels ; les premiers, souvent des expressions figées, n'imposent pas les mêmes contraintes de compatibilité sémantique entre *p* et *q* que les seconds ; ils justifient *p* au point de vue des relations entre interlocuteurs ou de la forme du discours.

fient le plus souvent par des faits contingents mais fréquemment aussi par des vérités générales (cf. *supra* II-A 3).

Ainsi *puis que* semble instaurer surtout une justification intersubjective qui confronte souvent des volontés ; *car-que* relient, eux, des éléments au sémantisme plus diffus.

G) *Fonctionnements propres à l'an.fr.*

Cette description, inspirée de celle de *car, puisque* en fr.mod., a pu paraître en cela négliger certaines spécificités de la langue médiévale. On pourrait, en particulier, affiner la description en cherchant à discriminer les emplois de *car/que* dont on peut repérer au delà des similitudes certaines divergences : avec *que, p* ne semble pas pouvoir se réduire à une affirmation ou une négation, *q* ne semble pas, d'après notre corpus, admettre les modalités jussive et interrogative, il introduit moins fréquemment une vérité générale. Une étude de ces mots, selon leurs contraintes d'emploi et la typologie des discours où ils apparaissent, serait ainsi à envisager.

En tout état de cause, les emplois de *car, que, puis que* spécifiques à l'anc.fr. nous semblent plutôt propres à confirmer nos analyses. Le sens temporel premier de *puis que* est fréquent et se maintient au moins jusqu'au XVIe siècle (cf. Huguet) ; sa valeur d'antériorité (« depuis que », « après que ») ne peut que rendre plus présente en anc.fr. le caractère prérequis de la proposition introduite. *Car, que* susceptibles de répondre à *por quoi* ou de s'y substituer sont, au contraire, liés à l'assertion d'une information. Cela semble encore confirmé pour *que* si l'on considère l'emploi causal comme solidaire des emplois conjonctifs et relatifs de ce connecteur ([11]). *Car* assume parfois ces mêmes emplois conjonctifs et relatifs de *que* ([12]) ; on voit d'ailleurs l'ambiguïté de la notion d'explication où se mêlent cause et objet dans des phrases où *car q,* pour apporter une preuve, fonctionne comme une apposition :

---

(11) Cf. G. Moignet, *Etudes de psycho-systématique française,* Paris, Klincksieck, 1973 ; M. Wilmet, « Sur certains emplois de *que* en Moyen Français », *Etudes de syntaxe du Moyen Français,* Colloque organisé par le Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz et par le Centre de Recherche pour un Trésor de la langue française (CNRS Nancy), Actes publiés par Robert Martin, Klincksieck, Paris, 1978, pp. 83-110.

(12) Cf. G. Antoine (*op. cit.,* pp. 1162-1163) ; M. Aubertin (*art. cit.*) ; les articles *car* des dictionnaires Godefroy, Tobler-Lommatzsch.

— Mes il i a autre mehaig / par quoi la chose ne puet estre : / car se li princë et li mestre / de vostre regne le savoient / . . . / ne seroient il a ce mis / que vos . . . / l'eüssiez a feme n'a per. *Guillaume de Dole* 3552

— si li avint une aventure merveilleuse : car il li fu avis en son dormant que devant lui venoient deus dames. *Queste* 96-31

On voit également par ces exemples le lien entre *car* et la ponctuation dans le texte médiéval ([13]), ce qui explique, sans doute, pour une part, son importante fréquence.

Quant aux emplois de *car* renforçant l'exhortation ou l'affirmation, ils supposent l'adhésion de leur locuteur :

— Dient Franceis : « Car il le puet bien faire ». *Rol.* 278

— Nel feras ? — Non. — Kar tu es soz. *Jeu d'Adam* 170

La description de ces termes en anc.fr. permet donc de mieux cerner leurs valeurs justificatives.

III - VALEURS SÉMANTIQUES

Cette description permet ainsi d'opposer *puis que* à *car/que* selon trois critères : A) les actants de l'énonciation, B) l'orientation de l'argumentation, C) la question de la vérité.

A) *Les actants de l'énonciation.*

La justification instaurée par *puis que* nous semble privilégier le pôle de l'interlocuteur, soit qu'elle reprenne ses paroles (ce que ne peuvent *car/que*), soit qu'on lui prête telle ou telle croyance, bases sur lesquelles s'élaborera une déduction sentie de ce fait comme irréfutable. De là sa densité plus forte dans le dialogue, son aptitude au raisonnement, notamment par l'absurde, son caractère coercitif. S'appuyant sur les paroles d'autrui, elle lui présentera la conclusion qu'elle en tire comme indéniable ; s'appuyant sur une pensée qu'elle considère acceptée, elle s'apparente à l'enthymème que Port-Royal définit ainsi : « On a déjà dit que l'enthymème était un syllogisme parfait dans l'esprit, mais imparfait dans l'expression ; parce qu'on y supprimoit quelqu'une des propositions comme trop claire et trop connue, et comme étant facilement suppléée par l'esprit de ceux à qui l'on parle » (Arnauld et

(13) Cf. Ch. Marchello-Nizia, « Un problème de linguistique textuelle : la classe des éléments joncteurs de propositions », *Etudes de syntaxe du Moyen Français* (*op. cit.*, note 11, pp. 33-40).

Nicole, *La Logique ou l'art de penser*, Flammarion, 1970, coll. Champs, 3e partie, ch. XIV, p. 285). Son utilité est de rendre plus rapide l'expression de la pensée du locuteur, qui évite ainsi la lourdeur inutile du syllogisme : « Car l'esprit allant plus vite que la langue, et une des propositions suffisant pour en faire concevoir deux ; l'expression de la seconde devient inutile, ne contenant aucun nouveau sens. C'est ce qui rend ces sortes d'argument si rares dans la vie des hommes, parce que sans même y faire réflexion, on s'éloigne de ce qui ennuie, et l'on se réduit à ce qui est précisément nécessaire pour se faire entendre » (*ibid.*, p. 285). Surtout cette économie rend le discours plus efficace en y intéressant le destinataire : « Cette manière d'argument est si commune dans le discours et dans les écrits, qu'il est rare au contraire que l'on y exprime toutes les propositions, parce qu'il y en a d'ordinaire une assez claire pour être supposée ; et que la nature de l'esprit humain est d'aimer mieux que l'on lui laisse quelque chose à suppléer, que non pas qu'on s'imagine qu'il ait besoin d'être instruit de tout. Ainsi cette suppression flatte la vanité de ceux à qui l'on parle, en se remettant de quelque chose à leur intelligence, et en abrégeant le discours elle le rend plus fort et plus vif » (*ibid.*, p. 285). Or *puis que*, de même, instaure une déduction entre *p* et *q* sans démontrer ni asserter la vérité de *q*, mais en le considérant comme incontestable dans l'univers de croyance de l'interlocuteur ainsi que le lien de cause à conséquence. La référence à ce destinataire conditionne donc en quelque sorte le raisonnement.

Au contraire, *car-que* présentent la justification d'un énoncé ou d'une énonciation du point de vue de son locuteur : même si la proposition fait partie de l'univers de croyance du destinataire, le locuteur n'en fait pas seulement mention mais il l'affirme en son propre nom ; il ne s'appuie pas non plus sur les paroles de son interlocuteur et se soumet non à la volonté de celui-ci mais à sa volonté personnelle ou à celle d'un tiers. Le *car* des édits royaux ne nous paraît pas tant explétif (cf. G. Antoine, *op. cit.*, p. 1166) que révélateur du caractère subjectif de la justification introduite par *car* : c'est celui qui parle — et son pouvoir — qui en fonde l'efficacité sans avoir à considérer l'univers de croyance de l'interlocuteur.

B) *L'orientation du raisonnement : « déduction » et « argumentation ».*

Tout converge pour faire de *puis que q* une sorte d'écho de ce qui est déjà admis ou qui est présenté comme incontestable, alors que *car-*

que q apportent dans la phrase un élément nouveau ou explicitement réaffirmé. Cette opposition entre connecteurs semble rejoindre celle proposée par Jean Ladrière, pour l'organisation du discours démonstratif en général, entre « déduction » et « argumentation » (« Logique et argumentation », pp. 23-43, *De la métaphysique à la rhétorique,* édité par M. Meyer, Editions de l'Université de Bruxelles, 1986). Même opposition entre ce qui justifie par du déjà connu (ou prétendu tel) et ce qui justifie en amenant du nouveau : « d'un côté c'est sous la forme d'une simple mise en lumière de relations déjà données avec la structuration même des propositions de départ, de l'autre c'est sous la forme de la constitution progressive d'un réseau de relations qui n'était nullement donné à l'avance » (*op. cit.*, p. 41). Même opposition entre un raisonnement que l'on présente (sans forcément y adhérer) et un raisonnement que l'on élabore : « Du côté de la déduction, la validité (supposée) est seulement exposée, en toutes ses ramifications. Du côté de l'argumentation, elle est activement constituée, par un travail d'exploration qui tente de frayer les voies à l'extension de l'acceptabilité » (*ibid.*, p. 42). Les oppositions fonctionnelles entre connecteurs rejoindraient ainsi une opposition plus générale du discours.

C) *La question de la vérité : « argument » et « indice ».*

Argumentation, preuve, justification, cause, autant de termes qui rapprochent métaphoriquement le langage de l'activité judiciaire. Pour établir la vérité dans un procès (l'autre sens de « causa ») Quintilien propose deux voies. D'abord l'indice (signum), élément du monde extérieur, qui peut fournir une preuve absolue (« si une femme a mis un enfant au monde, elle a nécessairement eu des relations avec un homme ») ou discutable (« Atalante n'est pas vierge, parce qu'elle court les bois avec des jeunes gens ») (Quintilien, *Institution Oratoire,* V, 9, 5 et 12), ensuite l'argument. Ce dernier, qui sera la base d'une déduction, est une vérité admise ou considérée comme telle, posée comme un préalable indiscutable : « Donc, puisqu'un argument est un raisonnement fournissant une démonstration, qui permet d'inférer une chose d'une autre, et confirme ce qui est douteux par ce qui n'est pas douteux, il doit nécessairement y avoir quelque point dans une cause, qui n'ait pas besoin de démonstration. Autrement, il n'y aura rien sur quoi l'on puisse fonder une preuve, s'il n'y a pas quelque chose de vrai ou qui paraisse tel, et qui ne rende plausible ce qui est douteux ». Ce « préjugé » vient de l'évidence du témoignage de nos sens, d'un consensus

social (dont on reconnaît d'ailleurs la relativité) ou de ce qu'admettent les adversaires : « Or, nous tenons pour certain d'abord ce que perçoivent les sens, par exemple, ce que nous voyons, ce que nous entendons, tels les indices, puis, les points sur lesquels l'opinion commune est d'accord, par exemple, qu'il y a des dieux, que nous devons honorer nos parents ; en outre, ce qui est établi par les lois, ce qui par la persuasion est passé dans l'usage, sinon de tous les hommes, du moins de l'Etat ou de la nation où le procès a lieu, car pour la majeure part, le droit repose sur l'usage, non sur les lois ; enfin ce dont les deux parties conviennent, ce qui a été déjà établi, ce que l'adversaire ne conteste à personne. Voici donc la forme que prendra l'argument : « Puisque le monde est régi par une Providence, il faut que l'Etat soit administré ; s'il est évident que le monde est régi par une Providence, < il s'ensuit que l'Etat doit être administré > » (Quintilien, *ibid.*, V, 10, 11 à 14).

Cette définition de l'argument, qui n'est pas forcément une vérité mais sert de préalable nécessaire à une déduction elle-même nécessaire, nous paraît un équivalent assez exact du rôle de *puis que* dans la langue. A l'inverse, *car-que* tiennent plutôt de la catégorie de l'indice : ils ne reposent pas sur une vérité censée reconnue mais assertent cette vérité (14). L'anc.fr., qui peut répondre à *por quoi* par ces connecteurs, manifeste bien en cela leur valeur et leur affinité avec *por ce que*. Reste que *por ce que*, grâce auquel le rapport causal peut être nié, interrogé, modifié, pris dans le champ d'un quantificateur ou d'un verbe, est le seul à faire également du lien causal un objet d'assertion. Il introduit un indice nécessaire ou non qui dans ce dernier cas peut être nié. Employer *car-que*, ce sera, au contraire, pour le locuteur présenter la justification comme un indice nécessaire : si *q* n'est pas un prérequis, le lien de causalité le demeure.

*

Car, que, puis que font tous du lien entre *p* et *q* une nécessité. Mais *puis que* s'appuie sur un prérequis qui dépasse le locuteur ; *car-que* trahissent que ce lien nécessaire est élaboré par le locuteur pour exprimer sa vérité.

Paris. Annie DELBEY

(14) On notera que le latin emploie dans les exemples cités *quia* pour l'expression de l'indice, *cum* pour celle de l'argument ; on retrouve donc pour ce dernier un mot d'origine temporelle.